



RAPPORT ACAT-FRANCE 2021



Un monde tortionnaire

VIËTNAM

CARTE D'IDENTITÉ

CAPITALE : HANOÏ

FORME DE L'ÉTAT : RÉPUBLIQUE,
RÉGIME SOCIALISTE

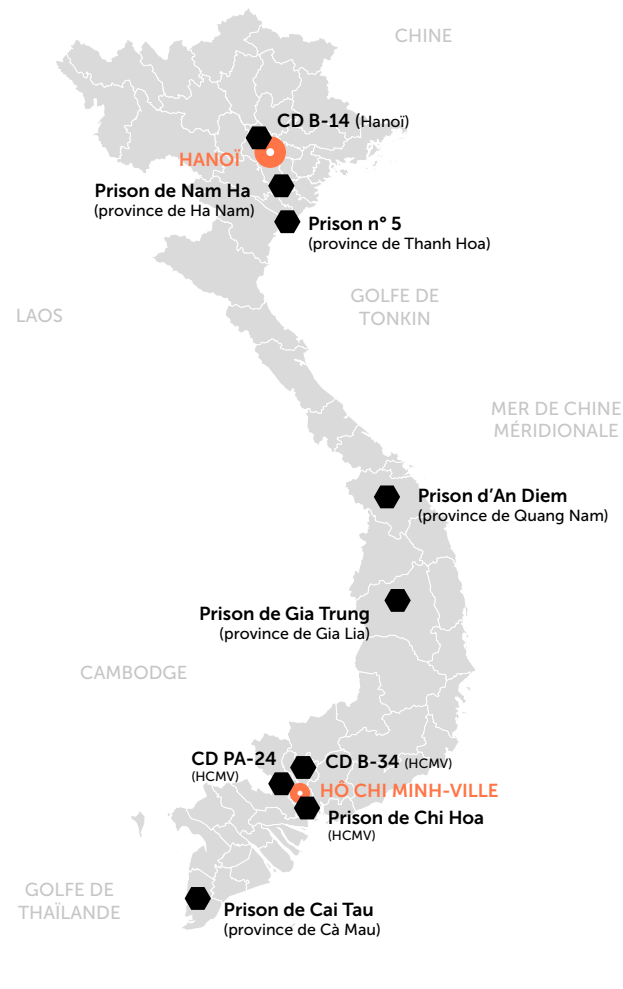
DIRIGEANT : NGUYỄN PHU TRONG,
DEPUIS OCTOBRE 2018

NOMBRE D'HABITANTS :
98 721 275 HABITANTS (2020)

TAUX DE PAUVRETÉ : 9,8 % (2016)

**INDICE DE DÉVELOPPEMENT
HUMAIN :** 0,694 (116^e EN 2017)

TAUX D'ALPHABÉTISATION :
94,51 % (2015)



● Prison ou centre de détention

CHIFFRES CLEFS

1500

C'est le nombre de kilomètres qui séparent le lieu de résidence de Nguyen Tuong Thuy, vice-président de l'Association des journalistes indépendants, de son lieu d'incarcération, en 2021.

6

C'est le nombre de prisons différentes qu'a connues l'activiste Dang Xuan Dieu durant ses cinq ans et demi d'incarcération, entre 2011 et 2017.

1

C'est le nombre de visites que Dang Xuan Dieu a été autorisé à recevoir durant sa détention.

MAUVAIS TRAITEMENTS AU VIËTNAM – DES ARMES DE DÉSHUMANISATION MASSIVE CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS

PAR JADE DUSSART, responsable Programme et plaidoyer Asie de l'ACAT-France

Les défenseurs des droits humains au Viêt Nam – journalistes, avocats, blogueurs ou simples citoyens – sont considérés comme des « ennemis de l'État ». Les conditions d'incarcération qu'ils subissent, en tant que prisonniers de conscience, répondent de la même logique que la torture : briser, humilier, nier leur humanité et leur dignité. En ce sens, ce sont des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (PTCID) condamnés par le droit international au même titre que les pratiques tortionnaires.

Au Viêt Nam, les prisonniers de conscience constituent une catégorie de détenus à part dont les conditions d'incarcération, si elles sont en partie imputables à un système carcéral défaillant, sont surtout un élément clef de la répression qui s'abat sur les défenseurs des droits humains. Depuis 2016, les peines prononcées à leur encontre se sont rallongées, atteignant jusqu'à vingt ans dans le cas du défenseur Le Dinh Luong¹. Une fois derrière les barreaux, ils sont les cibles de mesures punitives et arbitraires.

Dans la plupart des cas, ils sont séparés géographiquement de la population de prisonniers de droit commun et détenus dans des « sections de sécurité » (*Khu An Ninh*), dans des cellules partagées de deux à cinq personnes². Ils sont également déchus d'un certain nombre de droits accordés aux prisonniers en vertu des lois vietnamiennes³. À titre d'exemple, ils ne peuvent pas bénéficier des activités offertes aux autres prisonniers, comme le sport, les activités culturelles et la formation professionnelle.

Leur statut particulier les dessert autant qu'il les protège. Même si la communauté internationale fait de moins en moins pression pour la libération des prisonniers politiques, le Viêt Nam sait que la vigilance est renforcée sur les cas de défenseurs des droits humains – en cela, les actes de torture perpétrés à leur encontre sont moins systématiques et moins nombreux que pour les prisonniers de droit commun. Pour autant, leur soutirer des confessions est un enjeu d'autant plus fort que cela facilite la rhétorique d'« ennemis de l'État » du gouvernement et nourrit la propagande du Parti.

PROLONGER LES DÉTENTIONS PROVISOIRES

Généralement inculpés de charges liées à la sécurité nationale, les défenseurs des droits humains ne sont pas éligibles à une libération sous caution et sont souvent sujets à des périodes de détention provisoire* prolongées. Là, ils sont détenus à l'isolement, parfois au secret, durant la période d'enquête et d'interrogatoire qui dure généralement un an ou plus. Si la loi vietnamienne limite cette période d'enquête à trois mois (extensibles à cinq mois) pour les crimes « moins sérieux », les prisonniers politiques inculpés de crimes liés à la sécurité nationale sont susceptibles d'être détenus pour l'enquête durant

vingt-huit mois, voire plus si le parquet en fait la demande⁴. L’avocat Nguyen Van Dai a par exemple été détenu sans procès durant vingt-sept mois, l’activiste prodémocratie Luu Van Vinh, durant vingt-trois mois et le blogueur Nguyen Huu Vinh, vingt-deux mois. Ce qui constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant⁵.

ISOLER POUR BRISER

Durant la période d’enquête, la plupart des défenseurs sont tenus à l’écart du reste des détenus et placés soit à l’isolement, soit dans une cellule partagée avec un informateur, qui est en lien avec les autorités pénitentiaires et chargé de surveiller son codétenu. L’isolement prolongé peut s’avérer aussi incapacitant que certaines formes physiques de torture, et cause des souffrances mentales et des effets post-traumatiques à long terme.

Nguyen Ngoc Quang est un activiste prodémocratie qui a passé la plus grande partie de ses vingt-cinq mois de détention provisoire à l’isolement. Il raconte : « Ils font usage de l’isolement pour contraindre les prisonniers, rendre leur vie si insupportable et inimaginable qu’ils n’auraient d’autre choix que de confesser leur “crime” afin d’être libérés⁶. »

Au centre de détention B-14 à Hanoï, les prisonniers qui font l’objet de mesures punitives, le plus souvent de façon totalement arbitraire, pour avoir refusé de coopérer avec les autorités, sont déplacés dans des cellules au quatrième étage du bâtiment. Les murs en tôle de métal rendent ces pièces exigües insupportablement chaudes en été. L’avocat Nguyen Van Dai y a passé plusieurs jours en juillet 2017 et dit y avoir développé des éruptions cutanées ayant mis une cinquantaine de jours à disparaître⁷. Au centre de détention B-34 à Hô Chi Minh-Ville, les prisonniers à l’isolement doivent se tenir tout près du passe-plat de la porte, unique source d’air frais, afin de s’oxygéner correctement. Plusieurs anciens prisonniers ont fait état de vertiges dus au manque d’oxygène dans ces cellules. Les mécanismes de pression sont les mêmes une fois les prisonniers de conscience condamnés, notamment dans les cas où ils refusent d’obtempérer. Le militant prodémocratie Vi Duc Hoi a passé près de neuf mois à l’isolement à la prison de Nam Ha pour avoir protesté contre le passage à tabac d’un autre prisonnier⁸. En 2019, le journaliste-citoyen Nguyen Van Hoa a quant à lui passé quatre mois au cachot de la prison d’An Diem, sous surveillance vidéo permanente et avec interdiction de quitter sa cellule, en représailles de ses tentatives de porter plainte pour torture⁹. À l’isolement, il est commun que les prisonniers soient enchaînés aux pieds, à l’image du défenseur Dang Xuan Dieu qui avait refusé de plaider coupable et réclamé l’amélioration de ses conditions de détention¹⁰.

CONDITIONNER LA CONFESSION

De nombreuses prisons requièrent des prisonniers qu’ils s’adonnent à une autocritique tous les trois mois. Dans ces rapports, les prisonniers doivent établir clairement qu’ils reconnaissent leurs erreurs et admettent leur culpabilité¹¹. Ils sont également encouragés à dénoncer tout acte répréhensible de leurs codétenus.

Les défenseurs des droits humains les plus reconnus, qui bénéficient d’une audience importante, sont soumis à une pression accrue afin de les forcer à confesser leurs crimes – idéalement par écrit ou face à une caméra pour être retransmis à la télévision nationale. En janvier 2020, plusieurs défenseurs des droits fonciers de la commune de Dong Tam¹² sont ainsi apparus sur les écrans de la chaîne d’État VTV, portant des marques visibles de sévices au visage, et ont dû reconnaître les faits de violence qui leur étaient reprochés¹³.

Les prisonniers de conscience subissent des heures d’interrogatoires et de sessions de « rééducation », lors desquelles les autorités pénitentiaires les sermonnent et les menacent afin de briser leur détermination, d’obtenir des aveux et de les dissuader de faire remonter des plaintes sur leurs conditions de détention. Les familles des défenseurs subissent elles aussi des pressions pour persuader leur proche de confesser en échange d’une libération anticipée¹⁴.

DÉSHUMANISER LES CONDITIONS DE DÉTENTION

Les prisonniers vietnamiens sont soumis à des conditions de détention difficiles et dégradantes, bien loin de répondre aux normes internationales sur les lieux privés de liberté. Ils sont notamment confrontés à la surpopulation carcérale. Bien que la réglementation vietnamienne prévoit que chaque prisonnier détenu dans des cellules collectives dispose d’au moins 2 m² pour dormir, il est courant que ces cellules soient surpeuplées. À la prison de Cai Tau, Nguyen Van Hai a été enfermé dans une cellule de 6 mètres sur 13¹⁵ avec une centaine de prisonniers de droit commun. Il relate des conditions d’hygiène déplorables : les moisissures des murs et du plafond leur tombant dessus, l’invasion de moustiques, l’odeur incessante provenant des toilettes à la turque, le manque d’eau¹⁶...

Les périodes de détention à l’isolement se font dans des cellules exigües, sans lumière naturelle, sans ventilation et sans suffisamment d’eau pour maintenir une hygiène correcte. S’ajoutent un manque de nourriture et d’eau propre, ainsi que l’interdiction de sortir des cellules. Ces privations des besoins les plus primaires, si elles résultent en premier lieu d’un système carcéral défaillant, sont renforcées dans le cas des prisonniers politiques pour accentuer le sentiment d’impuissance et briser leurs résistances mentales et physiques, en violation directe des engagements du Viêt Nam au titre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Dans le centre de détention PA-24 à Hô Chi Minh-Ville, les détenus des sections C-1 et C-2 – réservées aux prisonniers politiques comme aux défenseurs des droits humains – ne sont pas autorisés à utiliser les espaces dédiés à l’exercice à l’air libre¹⁷. Le défenseur Nguyen Van Hai décrit avoir été détenu durant cinq mois à la prison de Chi Hoa à Hô Chi Minh-Ville sans possibilité de sortir de sa cellule, dont l’unique fenêtre avait été couverte d’une plaque de métal. En l’absence de lumière naturelle, sa peau est devenue verdâtre et transparente. Il n’était pas non plus autorisé à se raser.

AFFAIBLIR LES PRISONNIERS... EN LES NOURRISSANT

Dans les faits, le Viêt Nam s'éloigne drastiquement de l'ensemble de règles minima pour le traitement des détenus édictées par les Nations unies en ce qui concerne une alimentation de bonne qualité nutritive¹⁸. Les repas, servis deux fois par jour, au déjeuner et au dîner, sont le plus souvent constitués de riz et de légumes trop cuits, avec de la viande ou du poisson une fois par mois. Souvent, la nourriture est avariée ou mal cuisinée. D'anciens prisonniers de conscience ont rapporté que leurs rations de riz étaient parfois mélangées à des grains non cuits, voire à du sable.

La défenseure Can Thi Theu, en purgeant sa peine de vingt mois dans la prison de Gia Trung, puis dans la prison n° 5 de la province de Thanh Hoa, suspectait même que sa nourriture ait été intoxiquée, car elle lui provoquait des inflammations de la gorge et des coups de fatigue soudains¹⁹. De son côté, la blogueuse Nguyen Ngoc Nhu Quynh, condamnée à dix ans de prison avant d'être libérée et exilée aux États-Unis, a rapidement cessé de consommer les rations fournies par la prison, qui la rendaient malade, et ne se nourrissait que des nouilles et des fruits envoyés par sa famille. L'avocat Nguyen Van Dai relate de son côté que les légumes que l'on donnait aux prisonniers de conscience étaient « lavés » et cuits dans de l'eau sale et que l'on pouvait y trouver des vers et des sangsues. À plusieurs reprises, sa soupe sentait l'urine. Les récipients en polystyrène dans lesquels étaient servis ses repas étaient régulièrement piétinés avant de lui être donnés²⁰.

Les rations insuffisantes fournies par l'administration rendent essentiels les colis alimentaires que leur envoient leurs familles. Conscientes de cette dépendance, les autorités pénitentiaires peuvent restreindre arbitrairement le droit à recevoir de la nourriture supplémentaire des prisonniers considérés comme récalcitrants, voire confisquer leurs colis. Les prisonniers dont les proches ne peuvent envoyer de colis sont quant à eux dépendants de l'épicerie de la prison et de ses prix surévalués. En 2020, l'épidémie de Covid-19 a entraîné un durcissement du régime pour de nombreux prisonniers lorsque les autorités pénitentiaires ont suspendu l'envoi de colis de nourriture ou de médicaments par les familles au nom de précautions sanitaires.

La nourriture insipide, insuffisante d'un point de vue nutritionnel, voire avariée et souillée, ne suffit pas au maintien de la santé et de la force vitale des prisonniers. Une majorité d'entre eux connaît une dégradation de leur santé durant leur détention – perte de poids importante, chute de cheveux, décoloration de la peau²¹.

PRIVER D'EAU ET D'HYGIÈNE

Les normes internationales exigent que les prisons et les centres de détention soient pourvus d'installations sanitaires de bain et de douche adéquates. Pourtant, l'accès à l'eau courante est loin d'être garanti dans nombre de prisons vietnamiennes, et les sanitaires sont souvent dysfonctionnels. Il arrive que les détenus soient forcés de déféquer dans des seaux qui ne sont pas vidés avant des jours. Au centre de détention PA-24 à Hô Chi Minh-Ville, d'anciens prisonniers de conscience déclarent ne pas avoir reçu de seaux d'eau pour nettoyer leur cellule²².

À la prison de Chi Hoa à Hô Chi Minh-Ville, où Nguyen Van Hai a été emprisonné durant cinq mois, il n'y avait pas assez d'eau pour la consommation et la toilette des prisonniers. Tous ne pouvaient se laver le même jour. Il relate également que les mauvaises odeurs étaient omniprésentes, dues aux conditions d'hygiène déplorables²³. Au centre de détention B14 à Hanoi, l'eau distribuée aux détenus est si trouble et odorante que les détenus doivent la filtrer à plusieurs reprises avec des bouts de tissu ou des chaussettes avant de pouvoir la boire²⁴.

RESTREINDRE L'ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

Les problèmes médicaux occasionnés par ces conditions dégradantes, en sus des violences physiques que peuvent subir les prisonniers, sont nombreux : soucis digestifs dus à la nourriture, calculs rénaux, problèmes dermatologiques ou ophtalmologiques dus au manque de lumière naturelle²⁵, paralysie partielle des jambes due au manque d'exercice²⁶... Or, les prisonniers vietnamiens dont l'état de santé se dégrade en prison, ou qui souffrent déjà de problèmes médicaux lors de leur incarcération²⁷, se voient régulièrement refuser un traitement médical adéquat²⁸. Malgré leurs demandes, l'administration ne leur permet pas d'être auscultés par un médecin. Ceux qui subissent des blessures reçues sous la torture reçoivent rarement des soins médicaux, à l'image de Nguyen Van Hoa²⁹, Nguyen Trung Ton³⁰ ou Nguyen Ngoc Anh³¹. Plusieurs anciens prisonniers de conscience ont rapporté qu'une fois leur allocation mensuelle de paracétamol (deux-trois comprimés par mois) épuisée ils n'avaient plus droit à rien. La plupart d'entre eux dépendent donc de leur famille pour recevoir des médicaments, lorsqu'ils ne sont pas confisqués.

Par ailleurs, plusieurs témoignages émanant d'anciens prisonniers de conscience font état d'une stratégie adoptée par les administrations pénitentiaires au Viêt Nam qui consiste à placer des détenus atteints du VIH ou de l'hépatite B dans les cellules des dissidents, puis les forcer à utiliser les mêmes rasoirs³².

COUPER LES DÉFENSEURS DE LEUR RÉSEAU DE SOUTIEN

Dans cette même logique de briser mentalement les prisonniers, l'administration pénitentiaire fait également usage de restrictions abusives de leurs droits de visite, ainsi que de transferts arbitraires d'une prison à l'autre. Une façon de les éloigner du reste des prisonniers, dont ils ont souvent tendance à prendre la défense en cas de mauvais traitements, mais également de les couper de leur réseau de soutien. C'est l'isolement ultime. Ces décisions ciblent habituellement les prisonniers de conscience considérés comme « récalcitrants » ou trop influents au sein de la prison³³.

Ainsi, au cours de ces dernières années, plusieurs défenseurs ont été transférés dans des prisons très éloignées de leur famille, sans motif. En mars 2018, le blogueur Nguyen Van Oai et la militante Tran Thi Nga, tous deux parents de jeunes enfants, ont été transférés à plus de 1000 kilomètres de chez eux. Même sort pour le journaliste Truong Duy Nhat, transféré en novembre 2020 à 600 kilomètres de sa province d'origine³⁴, et Nguyen

Tuong Thuy, vice-président de l'Association des journalistes indépendants du Viêt Nam, qui purge depuis janvier 2021 une peine de onze ans de réclusion, à 1500 kilomètres de son épouse³⁵. Ces transferts ont également pour conséquence d'alourdir la charge financière des familles, qui doivent traverser le pays et perdre plusieurs jours de travail pour continuer à rendre visite à leur proche emprisonné³⁶. Durant ses cinq années et demie derrière les barreaux entre 2011 et 2017, l'activiste Dang Xuan Dieu a connu six prisons différentes, toutes loin de chez lui, et n'a été autorisé à recevoir la visite d'un membre de sa famille qu'une seule fois³⁷.

Éloigner les défenseurs de leur famille, nier leurs besoins les plus primaires, tout en profitant de leur affaiblissement physique participe à la stratégie du Viêt Nam, qui manie les mauvais traitements à l'égard des défenseurs des droits humains avec un double objectif : les faire parler, avant de les réduire au silence.

1. « J'agis pour Le Dinh Luong », ACAT-France, 21 janvier 2019, www.acatfrance.fr/actualite/j-agis-pour-le-dinh-luong
2. Rapport alternatif Viêt Nam au Comité contre la torture, ACAT-France, Boat People SOS, Campaign to Abolish Torture in Vietnam, Christian Solidarity Worldwide, Legal Initiatives for Vietnam et Vietnam Coalition Against Torture, novembre 2018 www.acatfrance.fr/public/joint-report-for-the-examination-of-vietnam-by-uncat_1.pdf
3. Law on Execution of Criminal Judgments, n° 53/2010/QH12, 17 juin 2010
4. Articles 88, 119, 120 et 121 du Code de procédure criminelle, n° 19/2003/QH11, 26 novembre 2004.
5. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, le Comité des droits de l'homme des Nations unies ainsi que le Comité contre la torture sont parvenus à des conclusions similaires en ce qui concerne les périodes de détention prolongées et la détention à l'isolement. Voir : UN General Assembly, Torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment: note by the Secretary-General, UN Doc. A/63/175, July 28, 2008; Commission on Human Rights Resolution 2003/32, "Torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment," April 23, 2003; OHCHR, General Comment 20, 44th session, paras. 8, 14, 15, March 10, 2012.
6. « Democracy Advocate Nguyen Ngoc Quang of Block 8406 Released from Prison », interview de Nguyen Ngoc Quang, Radio Free Asia, 8 september 2009, www.rfa.org/english/news/vietnam/dissidentdefiant-09082009170524.html
7. Entretien avec Nguyen Van Dai, ACAT-France, septembre 2018.
8. Entretien avec Vi Duc Hoi, CAT-VN, décembre 2015.
9. « La détention de Nguyen Van Hoa est arbitraire, continuons à réclamer sa libération ! », ACAT-France, 11 décembre 2019, www.acatfrance.fr/actualite/la-detention-de-nguyen-van-hoa-est-arbitraire--continuons-a-reclamer-sa-liberation-
10. Entretien avec Dang Xuan Dieu, ACAT-France, mars 2017.
11. Rapport alternatif Viêt Nam au Comité contre la torture, ACAT-France, Boat People SOS, Campaign to Abolish Torture in Vietnam, Christian Solidarity Worldwide, Legal Initiatives for Vietnam et Vietnam Coalition Against Torture, novembre 2018, www.acatfrance.fr/public/joint-report-for-the-examination-of-vietnam-by-uncat_1.pdf
12. La commune de Dong Tam, au sud de Hanoï, est le terrain d'une mobilisation de longue date contre les expropriations forcées liées à la construction d'un aéroport militaire. Le 9 janvier 2020, près de 3 000 policiers antiémeute ont effectué en pleine nuit un raid extrêmement violent ayant mené à l'assassinat du leader octogénaire de la communauté Le Dinh Kinh ainsi qu'à l'arrestation d'une trentaine de villageois.
13. « Coerced on camera: Televised confessions in Vietnam », Safeguard Defenders, mars 2020, <https://safeguarddefenders.com/sites/default/files/pdf/Coerced%20on%20Camera%20%28EN%29.pdf>
14. Ce fut notamment le cas pour la défenseure Nguyen Ngoc Nhu Quynh et l'avocat Nguyen Van Dai.
15. Article 42, Law on Execution of Criminal Judgments, No. 53/2010/QH12, 17 juin 2010.
16. Entretien avec Nguyen Van Hai, CAT-VN, avril 2015.
17. Idem.
18. Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, section 20, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TreatmentOfPrisoners.aspx
19. « Vietnam Suspected of Poisoning Prisoners of Conscience », Defend the Defenders, 2 juin 2018, www.vietnamhumanrightsdefenders.net/2018/06/02/vietnam-suspected-of-poisoning-prisoners-of-conscience/

20. Entretien avec Nguyen Van Dai, ACAT-France, septembre 2018.
21. « Mère champignon en état de détresse intense », ACAT-France, 9 juillet 2018, www.acatfrance.fr/actualite/mere-champignon-en-etat-de-detresse-intense
22. « Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners » Campaign to Abolish Torture in Vietnam, 2014.
23. Entretien avec Nguyen Van Hai, CAT-VN, avril 2015.
24. Entretien avec Nguyen Van Dai, ACAT-France, septembre 2018.
25. « Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners » Campaign to Abolish Torture in Vietnam, 2014.
26. Entretien avec le fils de Nguyen Trung Ton, ACAT-France, janvier 2019.
27. « L'activiste Tran Thi Nga battue et menacée de mort en prison », ACAT-France, 5 septembre 2018, www.acatfrance.fr/actualite/lactiviste-tran-thi-nga-battue-et-menacee-de-mort-en-prison
28. En violation de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (section 22) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 12).
29. « La détention de Nguyen Van Hoa est arbitraire, continuons à réclamer sa libération ! », ACAT-France, 11 décembre 2019, www.acatfrance.fr/actualite/la-detention-de-nguyen-van-hoa-est-arbitraire--continuons-a-reclamer-sa-liberation-
30. « Risque de torture et mauvais traitements en détention préventive », ACAT-France, 13 mars 2018, www.acatfrance.fr/actualite/risque-de-torture-et-mauvais-traitements-en-detention-preventive
31. « Agressé par un codétenu, il est placé à l'isolement sans soins », ACAT-France, 24 octobre 2019, www.acatfrance.fr/actualite/agresse-par-un-codetenu--il-est-place-a-lisolement-sans-soins
32. Entretien avec Nguyen Van Dai, ACAT-France, août 2018.
33. « Prisons within Prisons: Torture and Ill-Treatment of Prisoners of Conscience in Viet Nam », Amnesty International, juillet 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa41/4187/2016/en/>
34. « Truong Duy Nhat », The 88 Project, <https://the88project.org/profile/314/truong-duy-nhat/>
35. « Nguyen Tuong Thuy », The 88 Project, <https://the88project.org/profile/294/nguyen-tuong-thuy/>
36. Entretien avec Pham Minh Hoang, ACAT-France, mars 2018.
37. Entretien avec Dang Xuan Dieu, ACAT-France, mars 2017.

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur le site www.acatfrance.fr

Dépôt légal 2021

ISSN 2115-4074 (Imprimé)

ISSN 2267-1374 (En ligne)

Impression | Corlet imprimeur 360°, 14110 Condé-sur-Noireau



Juin 2021

ACAT-France | Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
7, rue Georges Lardennois, 75019 Paris

ACAT

avec le soutien financier de



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Un monde tortionnaire

En 2021, la torture est pratiquée dans un pays sur deux, qu'ils soient autocratiques ou démocratiques. Tous les jours, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants parfois, sont livrés à l'omnipotence de bourreaux. Tous les jours, les tortionnaires et ceux qui les dirigent s'efforcent de réduire au silence défenseurs des droits, opposants, journalistes ou avocats. Tous les jours, ils terrorisent les membres de minorités ethniques, religieuses ou sexuelles. Ils intimident des personnes pour obtenir des renseignements, ou des prisonniers de droit commun pour leur soutirer des aveux sous la contrainte.

Le rapport 2021 *Un monde tortionnaire* complète l'analyse développée par l'ACAT-France dans les éditions antérieures. Il documente la réalité des pratiques tortionnaires dans plusieurs pays du monde, tout en poursuivant l'éclairage historique, politique, psychologique et culturel de ce phénomène. Il analyse les causes de la persistance du phénomène tortionnaire quarante-cinq ans après l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - et des autres textes adoptés à sa suite - visant à lutter contre la torture, avec cette question essentielle : comment concevoir que la torture puisse être à la fois condamnée quasi universellement, sur le plan juridique comme éthique, et néanmoins quotidiennement pratiquée à une si vaste échelle ? Il confirme « *la tendance mondiale d'acceptation des pratiques de torture et mauvais traitements, notamment sous des prétextes de sécurité nationale et de protection des sociétés* » comme le souligne Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, dans l'avant-propos de ce rapport.

Après une première partie consacrée à une radiographie des sociétés, ce rapport présente les recommandations des experts pour les guérir, notamment à travers l'écoute et la reconnaissance des victimes, le renforcement et la restauration du droit et de la justice.

Préfacée par Régis Brilat, secrétaire exécutif du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, cette édition livre également, dans la postface du frère Xavier Plassat, op, coordinateur de la campagne de la Commission pastorale de la terre contre le travail esclave au Brésil, un témoignage poignant sur Tito de Alencar, frère dominicain, victime de l'œuvre destructrice de la torture qui l'aura hanté jusqu'au bout.

Outil de documentation et de plaidoyer, cet ouvrage constitue le sixième volet d'une encyclopédie du phénomène tortionnaire. Ce rapport est consultable dans son intégralité sur notre site internet.

L'ACAT-France est une ONG œcuménique créée en 1974 afin de lutter contre la torture. Elle œuvre également pour l'abolition de la peine de mort et pour la défense du droit d'asile.

12 €

ACAT
france



Fondation ACAT
pour la dignité humaine